



Programme de formation à la catégorie B du permis de conduire

1) Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,*
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).*

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg*
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes*

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être,

savoir, savoir-faire et savoir devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : AUTO ECOLE DU PETIT ROSNE
Adresse : 100 RUE PIERRE BROSSOLETTE – 95200 SARCELLES
Adresse électronique : AUTOECOLEDUPETITROSNE@GMAIL.COM
Téléphone : 09.67.80.82.39
Siret : 822 725 701 00012 RCS Pontoise
Agrément préfectoral E1909500140
Code NAF : 8553Z
Gérant : ZAHEER TANG Alyiah

4) Les prérequis

- Avoir minimum 17 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Avoir participé à la Journée Défense et Citoyenneté pour les -25 ans et de nationalité française

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

20 heures ou 13 heures en boîte automatique (minimum légal obligatoire)

7) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

8) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique



Informations

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Permis e conduire -A1-A2

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS DE CONDUIRE.

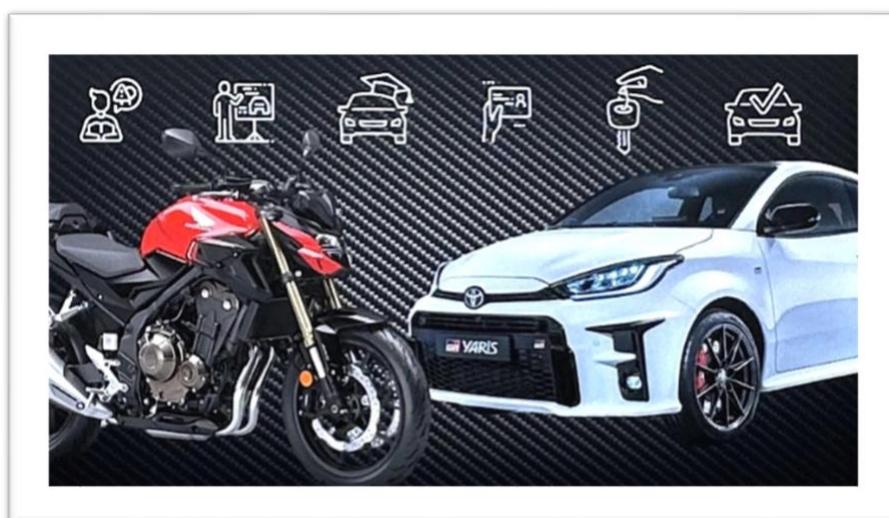
Quels sont les enjeux de la formation p1-éparatoire à l'examen du permis de conduire? Comment se déroule la formation? Quelles sont les conditions de passage des épreuves?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : ALYIAH ZAHEER

Téléphone : 09.67.80.82.39

E-mail : AUTOECOLEDUPETITROSNE@GMAIL.COM



HORAIRES : du lundi au vendredi de 15h à 19h et samedi de 10h à 13h

LE PROGRAMME de formation

<p>Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard. -Connaître la conception de la moto : ses principaux organes, les principales commandes. -Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur). -Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité. -Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances. -Monter et rétrograder les rapports de vitesse. -Maîtriser la réalisation d'un freinage. -Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité. -Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager). -Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique). -Maîtriser les techniques d'inclinaison. -Réaliser un freinage d'urgence.
<p>Appréhender la route et circuler dans des conditions normales</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Connaître et respecter les règles de circulation. -Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues). -Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. -Adapter l'allure aux situations. -Tourner à droite et à gauche en agglomération. -Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. -Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
<p>Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Évaluer et maintenir les distances de sécurité. -Croiser, dépasser, être dépassé. -Négocier les virages de la façon la plus sécurisante. -Communiquer avec les autres usagers. -Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. -Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible. -S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. -Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. -Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files : types de routes et voies de circulations autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction. Savoir la pratiquer dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur: la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés. -Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. -Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels tunnels, ponts, ...

<p>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Suivre un itinéraire de manière autonome. -Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aide à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse). Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. Pratiquer l'écoconduite.-Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS aides à la navigation ...) . -Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. -Pratiquer l'écoconduite.
---	---

L'examen PRATIQUE

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Les épreuves pratiques ont pour but de vérifier que vous avez acquis les compétences nécessaires pour conduire seul, sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres.

Le résultat de l'épreuve hors circulation est communiqué à l'issue de la prestation et celui de l'épreuve en circulation est communiqué via l'espace rendez-vous permis au minimum 24h plus tard et jusqu'à une semaine.

En cas de réussite, le bilan de compétence sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant de recevoir votre carte du permis de conduire.



L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION	L'ÉPREUVE CIRCULATION
<p>L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage.</p> <p>L'épreuve dite du plateau s'effectue sur la piste d'examen de votre département. Choisissez bien vos points de repère lors de vos entraînements pour ne pas être perturbé par le changement de piste.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enchaîner l'ensemble des exercices les uns après les autres • 2 essais pour réaliser l'ensemble des exercices • Si échec pendant l'un des exercices, le deuxième essai repart du déplacement sans l'aide du moteur. <p>Pour obtenir un résultat favorable à cette épreuve, vous devez obtenir un A ou un B. Si vous avez un C lors du premier essai, vous avez un deuxième essai.</p>	<p>Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • emprunter des routes droites, négocier des virages ; • changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ; • réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier; • dépasser et croiser des véhicules; • quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt; • prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule. <p>L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.</p> <p>L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux, plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.</p>

ENJEUX et déroulement de la formation

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés au risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

la première hors circulation, la seconde en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.



L'ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO (le code)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant la diffusion de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.



Mise à disposition l'information au public

Je soussignée Madame ZAHEER Alyiah, gérant de l'auto-école du Petit Rosne, affirme mettre à disposition du public les informations suivantes :

- **Critère 1.2** : Mettre à disposition une documentation détaillée exposant les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen.

Nous distribuons des notices en main-propre aux élèves qui demandent des informations sur le déroulement de la formation.

Ces documents sont également accessibles à tous sur notre site internet.

- **Critère 1.3** : Établir un règlement intérieur.

le règlement intérieur est affiché au sein de l'établissement.
Chaque personne peut retrouver le règlement intérieur sur notre site internet.

- **Critère 2.2**: Décrire et formaliser le procédé de positionnement et d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite ou de l'association et le mettre à la disposition du public. Décrire les modalités de la prise en compte du handicap.

Nous informons nos élèves du déroulé de l'évaluation de départ et leur fournissons la notice explicative de l'évaluation.

Nous n'accompagnons pas les personnes en situation de handicap.

Alors, nous tenons à jour une liste des établissements de la région pouvant le faire. lorsque des personnes en situation de handicap se présentent, nous leur fournissons les coordonnées de l'un de ces établissements.

Ces informations sont également téléchargeables sur notre site internet.

- **Critère 4.2, 4.3, 4.4, 4.5** : listes des différents référents.

Cette information est affichée à l'auto-école, où chaque élève peut la consulter.